



**C H A R B O N N E A U X
B R A B A N T**

1 7 9 7

Site Colbert à Saint-Brice-Courcelles (51)

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Mémoire de réponses à la MRAe

Date : 21 Novembre 2022

Référence : FIUS210215/NT/22-03372

BUSINESS UNIT SUSTAINABILITY		ORGANISME EMETTEUR AIRBUS PROTECT		AIRBUS Protect Antenne de Nancy Tour Thiers - 4 rue Piroux 54048 NANCY CEDEX Tel : 03 83 18 50 60	
CLASSIFICATION			Marché ou contrat		
Secret militaire	Secret industriel		Numéro du marché ou du contrat	Organisme client	
NC	NC		210215	Charbonneaux-Brabant	
Contractuel	Lot	Poste	Programme		
OUI	-	-	-		
TITRE : Mémoire de réponses à la MRAe					
Identification du document			Nombre de pages		
AIRBUS Protect : FIUS210215 – Mémoire de réponses à la MRAe			Texte	Annexes	
			28	1	
Date : 21/11/2022	Réf. du fichier : FIUS210215/NT/22-03372		Notion d'indexage : Liquides inflammables Produits minéraux		
<p>Résumé d'auteur :</p> <p>La société CHARBONNEAUX-BRABANT exploite à Saint-Brice-Courcelles un site de stockage, conditionnement et expédition essentiellement de produits inflammables, et de produits minéraux acides ou basiques.</p> <p>L'établissement est actuellement soumis à la Directive Seveso III seuil bas (directive 2012/18/UE du 4 juillet 2012).</p> <p>Suite aux extensions d'activité prévues, cet établissement sera soumis à la Directive Seveso III seuil haut.</p> <p>Une DAE a été déposée une première fois début mars 2022 et une seconde fois en juillet 2022.</p> <p>Suite à ce dépôt, la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) a adressé une liste de questions à Charbonneaux-Brabant. (Avis délibéré sur le projet d'extension - n°MRAe 2022APGE117 – 6/09/22).</p> <p>Les réponses à la MRAe sont détaillées par ce présent mémoire.</p>					
Auteur(s) Marie KESSLER		Vérificateur Jean-Pierre BLANCHARD		Approbateur Jean-Pierre BLANCHARD	
					
21/11/2022		21/11/2022		21/11/2022	

L'Ae recommande au pétitionnaire de préciser dans son dossier le devenir du site actuellement exploité.

L'évolution du site de Valmy consiste à :

- Délocaliser le flux logistique du centre-ville ;
- Délocaliser le classement SEVESO III du site de Valmy à Colbert.

Produits minéraux :

Les cuves de produits minéraux sont conservées jusqu'à ce que les lignes de conditionnement de produits d'entretiens soient déménagées sur le site Colbert. Seule la cuverie Javel est supprimée du site Valmy et transférée dès janvier 2023 sur site Colbert.

Les zones initiales de stockages de produits minéraux seront ensuite affectées à du stockage de vinaigre ou moutardes, après changement des cuves.

Seule une cuve sera toutefois conservée (HCl 35%) à terme (pour les étapes intermédiaires, certaines cuves seront également conservées temporairement : soude et alcali).

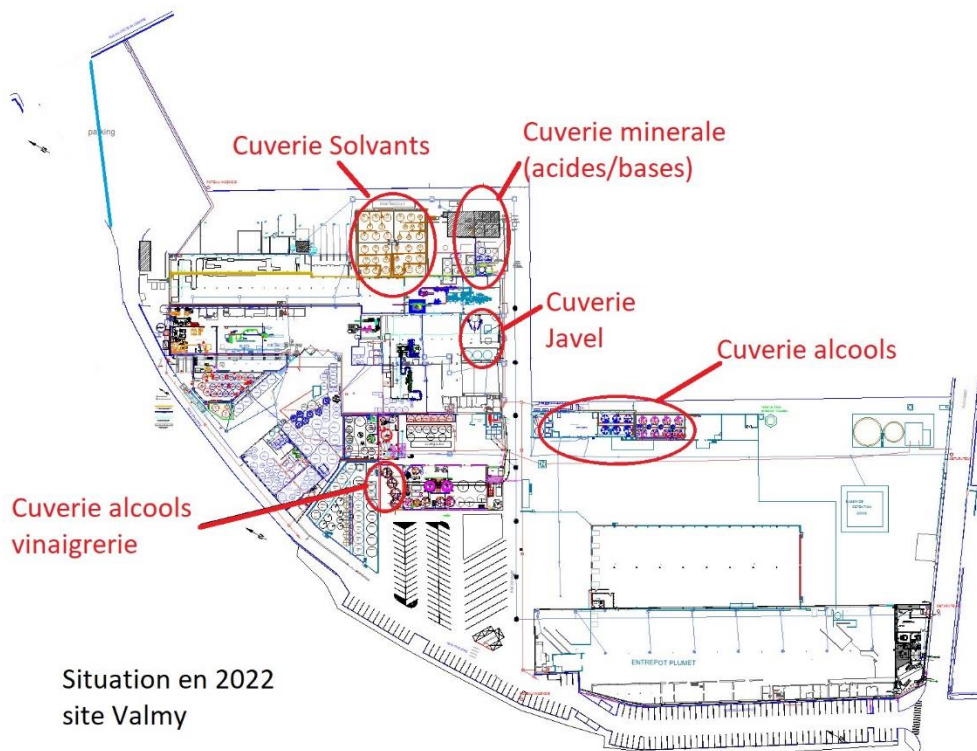
Liquides inflammables :

Les cuves sont conservées jusqu'à ce que les lignes de conditionnement de produits d'entretiens soient déménagées sur le site Colbert.

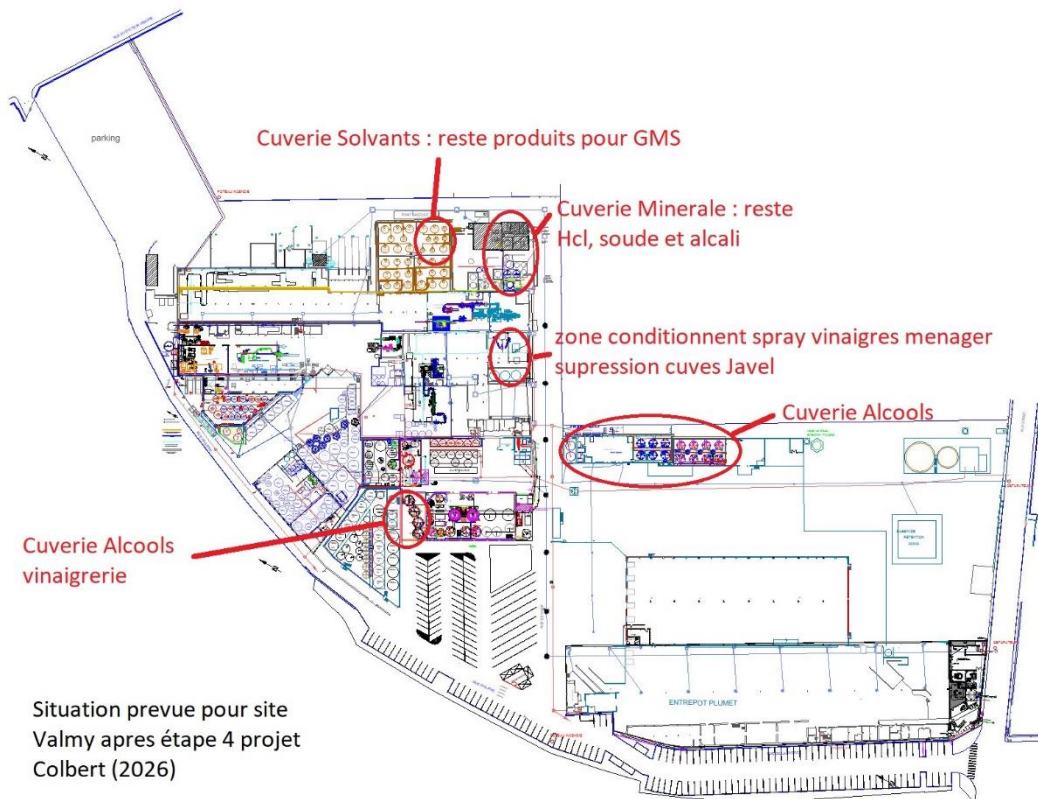
Les zones initiales de stockages de liquides inflammables seront ensuite affecté a du stockage de vinaigre ou moutardes.

Quelques cuves de liquides inflammables contenant de l'éthanol ainsi que des liquides inflammables divers pour le secteur de la grande et moyenne distribution (GMS) seront conservées (réduction de 38 réservoirs à 19). Par ailleurs, il n'y aura plus de liquides inflammables en contenants mobiles.

La situation actuelle du site de Valmy est présentée ci-dessous :



La situation à terme du site de Valmy est présentée ci-dessous :



L'Ae recommande au pétitionnaire de préciser son dossier sur la volumétrie des activités actuelles et projetées.

Le tableau ci-dessous présente la volumétrie actuelle du site Colbert :

Rubrique ICPE	Quantité (tonnes)
Rubrique 4701,1 – Nitrate d'ammonium	1,000
Rubrique 4722 – Méthanol	15,000
Rubrique 4734,1 – Fioul, gasoil,...	0,000
Rubrique 4755,1 – Alcool de bouche	0,000
Rubrique 4331 - Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330	900,000
Rubrique 4440 – Solides comburants catégorie 1,2 ou 3	10,000
Rubrique 4421 – Peroxydes organiques type C ou D	0,000
Rubrique 4130 - Toxicité aiguë catégorie 3 pour les voies d'exposition par inhalation	41,000
Rubrique 4140 - Toxicité aiguë catégorie 3 pour la voie d'exposition orale	11,000
Rubrique 4510 - Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1	115,000
Rubrique 4511 - Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2	195,000
Rubrique 1436 - Liquide au point éclair compris entre 60 et 93°C	< 100

La volumétrie reprise dans le tome 1 reprend la situation future du site (renvoi §1.5), présentée ci-dessous :

Rubrique ICPE	Quantité (tonnes)
Rubrique 4701,1 – Nitrate d'ammonium	0,000
Rubrique 4722 – Méthanol	15,000
Rubrique 4734,1 – Fioul, gasoil,...	3 m ³
Rubrique 4755,1 – Alcool de bouche	0,000
Rubrique 4331 - Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330	2 140,000
Rubrique 4440 – Solides comburants catégorie 1,2 ou 3	10,000
Rubrique 4421 – Peroxydes organiques type C ou D	0,000
Rubrique 4130 - Toxicité aiguë catégorie 3 pour les voies d'exposition par inhalation	81,500
Rubrique 4140 - Toxicité aiguë catégorie 3 pour la voie d'exposition orale	13,000
Rubrique 4510 - Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1	521,000
Rubrique 4511 - Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2	375,000
Rubrique 1436 - Liquide au point éclair compris entre 60 et 93°C	227,000

L'Ae recommande au pétitionnaire de préciser l'échéance prévisionnelle de réalisation de ces opérations et de fin des risques majeurs sur le site actuel.

<u>Etape 1</u> :	Mise en place de la zone Javel. Cuverie extérieure avec rétention et zone de stockage	Janvier 2023
<u>Etape 2</u> :	Construction de 2 bâtiments de Stockage (bat 8 et 9) Mise en place de cuves incendie et déplacement de 2 poteaux incendie Arrêt du stockage d'inflammable et de la défense incendie du bâtiment 5 Rapatriement des produits inflammables de la zone 6 du bâtiment 6 vers le nouveau bâtiment 8 de stockage	Décembre 2024
<u>Etape 3</u> :	Mise en place de la nouvelle cuverie minérale Construction de la station de neutralisation	Décembre 2025
<u>Etape 4</u> :	Mise en place de la nouvelle cuverie solvants Mise en place de la défense incendie	Décembre 2026

L'Ae recommande au pétitionnaire de préciser les dispositions du PLU nécessitant d'être modifiées et de prendre attache sans délai avec la commune en vue de la modification rapide du PLU afin de permettre la réalisation du projet.

Un erratum a été effectué dans la version publique déposée.

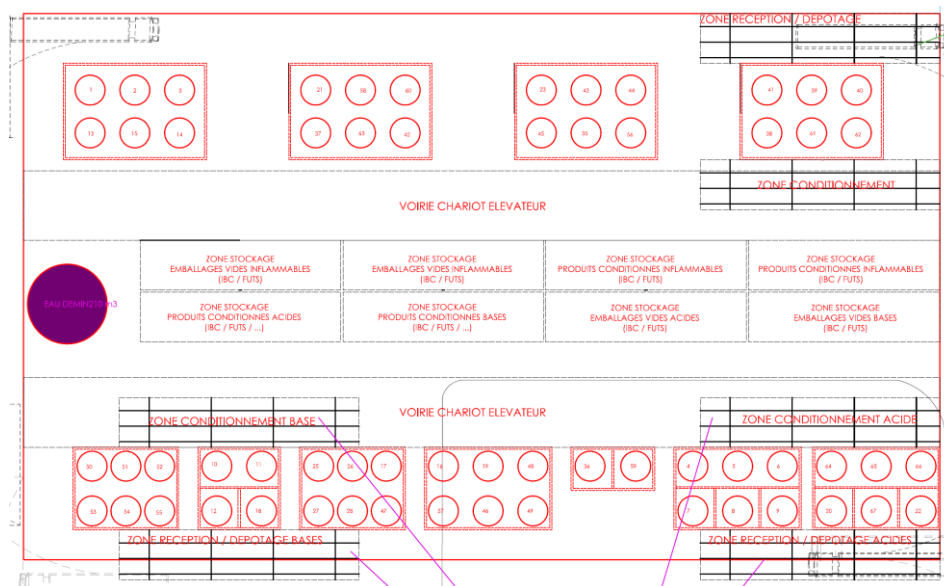
Charbonneaux-Brabant est exempt d'une demande de modification de PLU (Mise en compatibilité du PLU – MEC PLU).

Les futures constructions de Charbonneaux-Brabant seront en accord avec le PLU.

L'Ae recommande au pétitionnaire de présenter les options envisagées pour le choix du site puis son aménagement et, le cas échéant, les choix technologiques démontrant le moindre impact de la solution retenue dans la demande d'autorisation environnementale.

Site Colbert :

La nouvelle cuverie comprendra des zones de dépotage, stockage en réservoirs, conditionnement, aires extérieures de stockage séparées pour les produits minéraux et liquides inflammables, comme présenté ci-dessous :



Les réservoirs de liquides inflammables :

L'alternative pour des stockages de liquides inflammables aurait pu être la mise en place de réservoirs enterrés. L'intérêt de cette solution est d'éviter des rayons de dangers liés aux incendies de cuvettes de rétention. L'inconvénient est que le coût de mise en œuvre est plus important.

La configuration du nouveau site de Charbonneaux-Brabant supprime l'intérêt d'avoir des réservoirs enterrés. Du fait que le terrain est suffisamment grand, les rayons de dangers provenant des réservoirs aériens sont conservés à l'intérieur du site.

La solution des réservoirs aériens facilite les phases d'inspection et d'entretien des réservoirs (réservoirs visés par le PMII). Les réservoirs seront protégés par une détection/extinction automatique.

Le choix du volume du réservoir est imposé par le volume des camions-citernes.

Les réservoirs de produits minéraux :

Concernant la cuverie minérale, aucune alternative n'est possible. Le volume unitaire est fonction des volumes dépotés (volume réservoir ~ volume camion dépoté). Il faut au moins autant de réservoirs que de spécialités chimiques et certaines spécialités nécessitent plusieurs réservoirs.

L'implantation des réservoirs respecte la règle de ségrégation entre produits acides et basiques.

L'HCl bénéficie de mesures de maîtrise des risques spécifiques :

- Aire de dépotage recouverte caillebotis et fosse avec billes flottantes
- Cuvette de rétention recouverte de caillebotis et fosse avec billes flottantes

Pour ces deux cas, la flaque serait recouverte par une couche de billes ce qui réduit très fortement la surface d'évaporation. Le caillebotis a pour effet de diminuer la vitesse du vent sur la flaque ce qui réduit encore la vitesse d'évaporation.

Magasins :

Les nouveaux magasins 8 et 9 seront entièrement conformes à la réglementation. Ils permettront d'affecter le magasin 6 à des activités non dangereuses (stockage emballages vides et atelier de conditionnement). Le magasin 6 sera désormais dédié à des zones de conditionnement.

Pour compléter le point : L'Ae recommande au pétitionnaire de préciser dans son dossier le devenir du site actuellement exploité.

Ces transferts d'activité ont pour effet de supprimer les phénomènes les plus dangereux du site de Valmy. Par ailleurs, du fait du changement de régime SEVESO du site de Valmy (passage de SEVESO seuil haut → non classé SEVESO), il n'y aura plus de rayons de dangers à prendre en compte pour la maîtrise de l'urbanisation.

Le tableau ci-dessous présente les phénomènes dangereux sur le site de Valmy. Suite au projet Colbert, des PhD sont supprimés :

Phénomènes dangereux actuels sur le site de Valmy	Phénomènes dangereux à terme sur le site de Valmy
Z1-1 – incendie au niveau de l'aire de dépotage de la cuverie SEI Sortants (10)	Z1-1 – incendie au niveau de l'aire de dépotage de la cuverie SEI Sortants (10)
Z1-2 – Incendie de la sous-cuvette de rétention n°1 (cuves 1 à 9) Non sortant	Z1-2 – Incendie de la sous-cuvette de rétention n°1 (cuves 1 à 9) Non sortant
Z1-3 – Incendie de la sous-cuvette n°2 SEI Sortants (<10)	Z1-3 – Incendie de la sous-cuvette n°2 SEI Sortants (<10)
Z1-4 – Incendie de la sous-cuvette de rétention n°3 Non sortant	Z1-4 – Incendie de la sous-cuvette de rétention n°3 Non sortant
Z1-5 – Incendie de la sous-cuvette de rétention n°3 SEI sortants (10)	Z1-5 – Incendie de la sous-cuvette de rétention n°3 SEI sortants (10)
Z3-1 – Incendie entrepôt alcool Thermique Non sortant Surpression SPEL/SEI sortants (<10)	Z3-1 – Incendie entrepôt alcool Thermique Non sortant Surpression SPEL/SEI sortants (<10)
Z3-2 – Incendie atelier dénaturation Non sortant	Z3-2 – Incendie atelier dénaturation Non sortant
Z4-1 – Déversement de produit et formation d'un nuage toxique HCL HNO3 SEI sortant (<10)	Z4-1 – Déversement de produit et formation d'un nuage toxique HCL HNO3 SEI sortant (<10)
Z5-1 – Incendie au niveau d'une ligne de conditionnement chaines 5l Non sortant	Z5-1 – Incendie au niveau d'une ligne de conditionnement chaines 5l Non sortant
Z5-1 - Incendie au niveau d'une ligne de conditionnement chaines 1 et 20l Non sortant	Z5-1 - Incendie au niveau d'une ligne de conditionnement chaines 1 et 20l Non sortant
Z6-1 – Incendie entrepôt Plumet Non sortant	Z6-1 – Incendie entrepôt Plumet Non sortant
Z6-2 – Incendie entrepôt Taillet Non sortant	Z6-2 – Incendie entrepôt Taillet Non sortant
Z7-1 – Incendie des stocks d'emballages Non sortant	Z7-1 – Incendie des stocks d'emballages Non sortant
Z7-2 – Incendie cuvette de rétention cuverie alcool Non sortant	Z7-2 – Incendie cuvette de rétention cuverie alcool Non sortant
Z7-3 – Explosion cuves alcool Non sortant	Z7-3 – Explosion cuves alcool Non sortant
ZX (12-13)– Incendie stockages palettes neuves et abimées Non sortant	ZX (12-13) – Incendie stockages palettes neuves et abimées -> Diminution du nombre de camions stationnés Non sortant
ZX (14) – Incendie camions stationnés Non sortant	ZX (14) – Incendie camions stationnés Non sortant

Pour les cuvettes de rétention de liquides inflammables restantes, il sera fait un choix visant à optimiser l'affectation des cuves afin d'avoir le moins de rayons de dangers sortants (réduction de 38 réservoirs à 19). Par ailleurs, il n'y aura plus de liquides inflammables en contenants mobiles.

Le tableau ci-dessous présente les tonnages en fonction des différentes rubriques, actuels et futurs, pour le site de Valmy, après l'étape 4 du projet Colbert :

Rubrique ICPE	Quantités actuelles (t)	Quantités futures (t)
Rubrique 4701,1 – Nitrate d'ammonium	0,000	0,000
Rubrique 4722 – Méthanol	33,970	0,000
Rubrique 4734,1 – Fioul, gasoil,...	80,000	80,000
Rubrique 4755,1 – Alcool de bouche	528,000	528,000
Rubrique 4331 - Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330	900,000	900,000
Rubrique 4440 – Solides comburants catégorie 1,2 ou 3	0,000	0,000
Rubrique 4421 – Peroxydes organiques type C ou D	0,000	0,000
Rubrique 4130 - Toxicité aiguë catégorie 3 pour les voies d'exposition par inhalation	40,000	0,000
Rubrique 4140 - Toxicité aiguë catégorie 3 pour la voie d'exposition orale	1,000	0,000
Rubrique 4510 - Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1	96,000	14,000
Rubrique 4511 - Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2	225,000	109,000

La quantité de 900t de liquides inflammables sous la rubrique 4331, était déjà un volume réduit et ne correspond qu'à la quantité destinée pour la grande distribution (éthanol industrie, solvants pétroliers).

Calcul SEVESO actuel et futur du site de Valmy :

CALCUL SEVESO	Situation actuelle	Situation future
Indice A - Danger pour la santé		
Indice A cumulé seuil haut	0,212	0,007
indice A cumulé seuil bas	0,888	0,068
Indice B - Danger physique		
Indice B cumulé seuil haut	0,039	0,039
indice B cumulé seuil bas	0,386	0,386
Indice C - Danger pour l'environnement		
Indice C cumulé seuil haut	0,933	0,291
indice C cumulé seuil bas	2,117	0,717

Une fois l'autorisation du projet du site Colbert, Charbonneaux fournira un porter à connaissance indiquant la liste des cuves et stockages accompagné d'un calcul précis pour définir la situation de Valmy par rapport à la directive SEVESO.

Le dossier indiquant que la zone d'activités est desservie par un embranchement ferroviaire, l'Ae recommande au pétitionnaire de mettre également son projet au regard d'un approvisionnement ou de l'expédition des produits finis par rail.

L'infrastructure ferroviaire est toujours présente mais non utilisable en l'état.

Malgré tout, dans le projet, il n'est pas prévu de démanteler cet embranchement du site de façon à pouvoir le remettre en service dans le cas où cette solution s'avèrerait possible. Charbonneaux-Brabant a adressé une demande en vue de connaître le coût pour remettre en état ces voies inexploitées depuis plusieurs décennies.

Si une remise en état était éventuellement envisageable économiquement, ce mode de transport serait dédié à l'expédition ou à des approvisionnements de produits secs (et des emballages vides).

La réception par dépotage des produits vrac liquides n'est pas envisageable avec le mode de transport ferroviaire (cela nécessiterait de disposer d'un tronçon de voie avec butée et d'aménager une aire de dépotage étanche sous ce tronçon).

Concernant l'utilisation du canal, l'activité de Charbonneaux-Brabant n'est pas compatible avec ce mode de transport.

L'Ae recommande au pétitionnaire de compléter son dossier par une estimation des émissions de gaz à effet de serre pour l'ensemble de son projet et de proposer des mesures, si possible locales, de compensation des émissions.

Charbonneaux-Brabant ne dispose pas d'un bilan de tonnage acier (constructions sous toitures, réservoirs...) et béton (constructions bâtiments et cuvettes...) pour ces structures.

Une fois la phase de construction engagée, Charbonneaux-Brabant pourrait procéder à cette évaluation sur la base de tonnage de béton et d'acier mis en œuvre.

Pour la construction des bâtiments 8 et 9, Charbonneaux-Brabant n'a aucune alternative du point de vue réglementaire par la mise en place de mur REI 120 en béton.

Le calcul se basera sur les données suivantes :

- 100 kg CO₂ eq/T pour le béton ;
[basé sur 800 kg CO₂/T de ciment – le ciment représentant environ 12 % de la masse du béton -
source : <https://www.lemoniteur.fr/article/le-beton-cherche-a-limiter-ses-emissions-de-co2.2060869>]
- 227 kg éq.C/T pour l'acier.

Charbonneaux contactera des organismes en vue d'envisager de compenser au moins partiellement les émissions dues aux travaux de mise en place de ses installations.

L'Ae recommande au pétitionnaire de proposer au service gestionnaire du réseau de collecte une révision de la convention de déversement afin qu'elle corresponde au besoin du projet, ou en l'absence de révision, au préfet de n'autoriser dans son arrêté que les rejets projetés ;

Une demande de nouvelle convention a été effectuée auprès de la station du grand Reims.

L'Ae recommande au pétitionnaire de présenter dans l'étude de dangers les caractéristiques de l'environnement autour de son site, dans le périmètre affecté par les effets d'un accident industriel.

Une DAE est un document d'ensemble présentant différentes parties :

- Introduction et descriptive des installations ;
- Analyse de l'environnement et Etude d'impact;
- Etude de dangers.

Elles sont intégrées dans cette DAE et présentées dans le tome 2.

Par exemple les habitations les plus proches sont citées au §1.4.1. du Tome II.

L'Ae recommande au pétitionnaire de préciser la stratégie de lutte contre la dispersion d'un nuage toxique généré par un mélange incompatible ou résultant d'un incendie et les moyens dont il dispose ou sur lesquels il peut s'appuyer pour la mener.

En cas de mélange incompatibles :

En raison de la cinétique du phénomène, le phénomène d'éclatement de la cuve et le dégagement de gaz ou vapeurs qui en résulte sont quasiment instantanés (quelques secondes à moins d'une minute).

De ce fait, il est impossible physiquement de mettre des mesures en place visant à réduire les effets de ce dégagement.

En particulier, aucun arrosage visant à abattre tout ou partie des vapeurs ne pourrait être mis en place.

En cas d'incendie :

Il n'y a aucune recommandation ou technique existante qui pourrait s'appliquer à la dispersion de gaz de combustion, en particulier, par un abattage avec de l'eau.

Lors de ce type de phénomène, l'eau est utilisée pour éteindre un incendie et pour empêcher sa propagation.

Les fumées se dégagent à une température minimale de l'ordre de 300°C et sur la totalité de la surface du foyer.

Pour absorber des gaz, il faut commencer par les refroidir.

Aucune absorption de ces fumées n'est envisageable sous ces conditions.

Cette information devant être autant préventive que d'urgence et en absence d'informations dans le dossier, l'Ae recommande au pétitionnaire de :

- ***demander au préfet la création d'une commission de suivi de site (CSS) aussitôt autorisation du projet afin d'associer les riverains à la réalisation du projet dès ses premières étapes ;***

Une fois l'acceptation du dossier DAE, Charbonneaux effectuera cette demande

- ***présenter les actions de communication auprès des populations (résidents et activités) situées dans les zones d'effets.***

Une plaquette d'information de la population sera mise en place.

En vue de la bonne information du public, l'Ae recommande au pétitionnaire de :

- ***préciser les usages pouvant nécessiter d'être réglementés dans le périmètre des servitudes d'utilité publiques (SUP) à instituer ;***

Le dossier SUP sera transmis à l'administration pour fin novembre.

- ***demander sans délai l'institution de ces servitudes au préfet en vue d'enquêtes publiques simultanées pour le projet et l'institution des SUP.***

Le dossier SUP sera transmis à l'administration pour fin novembre.

L'Ae recommande au pétitionnaire de transmettre au préfet toutes les informations nécessaires à l'élaboration du PPI de l'établissement.

Une proposition de rayon PPI a été effectuée dans le tome 3 EDD du DAE §10.7, en attente de validation. Il correspond au mélange de produits incompatibles. L'administration pourra définir un autre rayon PPI pour tous les autres cas.

Du fait que ce phénomène est le seul à présenter un rayon important, en cas d'accident, le message PPI préciserait s'il s'agit de ce phénomène.

S'il s'agit d'un autre accident, un autre rayon PPI, notablement réduit, pourrait être pratiqué.

L'Ae recommande par ailleurs au préfet l'élaboration d'un PPI pour le site Charbonneaux-Brabant ou pour plusieurs industriels de la zone d'activités, avant mise en service du projet Charbonneaux-Brabant, et la transmission aux Maires des risques nouveaux en vue de la mise à jour de leur Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

L'Ae recommande au pétitionnaire de compléter son dossier sur les modalités de gestion, de surveillance et de suivi d'un évènement accidentel et sur la prise en compte de la gravité de ses conséquences environnementales.

La mise à jour du POI sera réalisée par Charbonneaux-Brabant.

En cas de sinistre, Charbonneaux-Brabant fera appel à une entreprise de prélèvements pour réaliser des analyses du panache de fumées suivant sa dispersion dans l'air et effectuer les analyses de sol pour mesurer les retombées.

L'Ae recommande au pétitionnaire de compléter son résumé non technique par la présentation des principales mesures prévues pour éviter un accident ou en limiter les effets.

Le RNT présent annexe 1 a été revu en prenant en compte cette demande.

Annexe

ANNEXE 1

Résumé Non Technique mis à jour

Présentations de la société

La société **CHARBONNEAUX-BRABANT** exploite à Saint-Brice-Courcelles un site de stockage, constitué essentiellement de deux magasins de produits inflammables, et de produits minéraux acides ou basiques.

CHARBONNEAUX-BRABANT souhaite procéder à une extension du stockage et conditionnement de produits inflammables et de produits minéraux de stockage, se traduisant par l'ajout d'une nouvelle cuverie et de deux nouveaux magasins.

La superficie de l'établissement est d'environ 61 820 m².

Les produits concernés sont des produits minéraux (acides ou basiques), des solvants inflammables, ainsi que quelques produits, toxiques ou dangereux pour l'environnement.

Cet établissement est classé sous le régime de l'autorisation suivant la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), pour le stockage de produits toxiques et dangereux pour l'environnement. L'établissement devient classé SEVESO III seuil haut en raison du stockage de produits toxiques.

L'établissement emploie 20 salariés.

Description des installations (après extension)

Découpage du site

Le site comprendra :

- La cuverie avec deux parties distinctes :
 - Les produits minéraux ;
 - Les liquides inflammables.
- 5 bâtiments de stockages.

Produits minéraux

Les produits minéraux occuperont toute la partie Sud de la cuverie.

Ainsi, 7 cuvettes de rétention seront disposées accueillant 36 réservoirs de produits minéraux, et une cuve de dilution, d'un volume unitaire de 15 m³ à 40 m³ pour un volume total stocké : 1 245 m³.

Cette partie comptera également deux aires de déchargement dédiés à ces produits : une pour les produits acides et une pour les produits basiques, deux aires de conditionnement des produits minéraux : une pour les produits acides et une pour les produits basiques ainsi que deux aires de stockages de liquides minéraux conditionnés, une pour les produits acides avec une fosse de rétention avec billes et une pour les produits basiques.

Liquides inflammables

Les liquides inflammables occuperont la partie Nord de la cuverie

Ainsi, 4 cuvettes de rétention seront disposées accueillant au total de 24 réservoirs, d'un volume unitaire de 15 m³ à 40 m³, permettant de stocker des solvants organiques. Volume total stocké : 925 m³.

Cette partie comptera également une aire de déchargement des citernes de solvants avec une fosse de rétention déportée, une aire de conditionnement des liquides inflammables, deux aires extérieures d'emballages vides et deux aires extérieures de stockage de produits conditionnés, sur rétention (capacité = 136 m³).

Bâtiments

Le bâtiment 4 est entièrement dédié à l'activité Eau de javel. Il comprend :

- une aire de dépotage ;
- deux zones de stockage d'eau de javel en réservoir aérien avec cuve de mélange : une extérieure et une intérieure ;
- deux lignes de conditionnement : une extérieure, une intérieure.

Les magasins

Le bâtiment n°6 dit « magasin 6 » est divisé en 7 zones reposant sur une dalle béton, dont 5 zones de stockage principales.

L'ensemble du bâtiment est sur rétention puisque les entrées/sorties surélevées par un muret de 50 cm. Le magasin 6 accueille des produits non dangereux et produits inflammables.

Après mis en place des magasins 8 et 9, ce magasin stockera des liquides inflammables et des emballages vides.

Le bâtiment n°7 et 9 seront dédiés au stockage de produits non dangereux.

Le bâtiment n°8 sera dédié au stockage de liquides inflammables ainsi que quelques produits corrosifs comprenant des quais de chargement.

Installations annexes

- Un local accueillant un groupe motopompe incendie pour la protection des stockages de liquides inflammables ;
- Une station de neutralisation ;
- Un séparateur à hydrocarbures ;
- Un bassin confinement des eaux incendie de 1 350 m³ ;
- Un bassin confinement des eaux pluviales de 740 m³.

La station de neutralisation

Les liquides collectés, avant leur rejet dans le milieu naturel, sont traités au niveau de la station de neutralisation.

Les cuvettes de rétentions sont vidangées par pompe mobile dans le réseau allant vers cette station de neutralisation.

Les eaux collectées dans les autres zones (dépotage, conditionnement) sont relevées automatiquement vers la station de neutralisation fonctionnant en automatique.

La capacité de la station est de ~ 10 batch/jour (24 h), soit 20 m³/j. Le volume traité est mesuré par compteur avec cumul.

Une sonde de pH en continu permet de contrôler le bon fonctionnement de la station (sonde de régulation).

Description de l'environnement

Milieu humain

Le site est situé dans la zone industrielle de saint-Brice-Courcelles.

Les habitations les plus proches sont situées à environ 445 m au Nord-Est du site.

Il existe un ERP à proximité immédiate du site. Il s'agit du magasin LIDL, situé à 100 m.

Les sociétés les plus proches du site sont SMAC, Anquetil Climaticiens, Derichebourg Environnement Eska.

Le site se trouve sur la zone industrielle de Saint-Brice-Courcelles qui comprend de nombreuses entreprises et industries. 14 installations classées (dont 4 sont soumises à enregistrement et 10 à autorisation) sont recensées sur la commune de Saint-Brice-Courcelles. Les installations les plus proches du site ne constituent pas des installations à risques élevés.

Climatologie

La commune n'est pas soumise à un Plan de Prévention des Risques Inondation.

Le climat de la Marne est de type tempéré océanique de transition, qui se caractérise à Reims par des hivers doux et la saison estivale reste relativement fraîche. Les vents dominants de la zone sont de secteurs Sud-Ouest. La température moyenne annuelle est de 10,8°C à la station Météo France de Reims- Champagne située près des pistes de l'ancienne base aérienne (sur le territoire de Bétheny) à 4,7 kilomètres au Nord-Est du site. Les précipitations sont fréquentes.

Réseaux publics

Eau potable - Eaux pluviales - Eaux usées

L'eau de ville est distribuée à partir du réseau communal.

Electricité

L'électricité est utilisée sur le site que pour l'éclairage, le fonctionnement du matériel bureautique, les pompes et installations de surveillance (niveaux, détection incendie).

Réseaux gaz

Le site n'est pas alimenté en gaz de ville.

Autres réseaux

Il n'y a pas d'autres réseaux sensibles (pipes, oléoducs, gazoducs, vapeur, ...) identifiés au voisinage immédiat du site.

Patrimoine naturel et culturel

Le site sur lequel est implantée la société Charbonneaux-Brabant ne présente pas d'intérêt au regard de la diversité biologique (de type ZNIEFF, ZICO, Natura 2000 et arrêté de protection de biotope).

Saint-Brice-Courcelles possède un site inscrit partiellement depuis le 30/04/1999 sur la liste des immeubles protégés au titre des monuments historiques. Il s'agit du Château de Courcelles, construit en 1831. Il se situe à 1,15 km au Sud-Ouest du site de Charbonneaux-Brabant.

Reims possèdent de nombreux monuments inscrits ou classés, mais ils sont tous situés à plus de 500 m du site.

Les installations de Charbonneaux-Brabant sont exclues du périmètre de protection lié à ces monuments.

Etude d'impact

Impact sur l'eau

Le site utilise de l'eau issue du réseau d'eau de ville.

Dans la situation actuelle du site, l'eau sanitaire est l'unique besoin en eau et représente 300 m³/an.

Dans la situation future, les besoins en eau du site sont liés aux utilisations suivantes :

- Eau nécessaire aux dilutions produits minéraux liquides et rinçage d'emballages ayant contenus des produits minéraux liquides ;
- Eau sanitaire.

La consommation d'eau future pour le site de Charbonneaux-Brabant s'élèvera à 5 000 m³/an et essentiellement à 90 % pour les dilutions.

Le site sera concerné par des rejets d'eau sanitaire et d'eaux pluviales et eaux sortant de la neutralisation.

Les eaux pluviales de toiture seront considérées comme propres.

Les eaux pluviales seront collectées dans un bassin des eaux pluviales situé à l'Ouest du site de 738 m³.

Plusieurs effluents sont recensés dans l'identification des rejets d'eau du site. Ils sont répartis en 3 catégories :

- Effluent n°1 : Les rejets provenant la cuve de neutralisation et filtration : ces rejets une fois traités sont collectés et évacués directement dans le réseau d'assainissement communal ;
- Effluent n°2 : Les rejets d'eaux pluviales : ces rejets sont issus du ruissellement des eaux pluviales sur les surfaces imperméabilisées du site ;
- Effluent n°3 : Les rejets en eau issus de l'activité du site (sanitaires et nettoyage des locaux) : ces rejets sont collectés et évacués directement dans le réseau d'assainissement communal.

Impact sur les eaux souterraines, le sol et le sous-sol

Le site de Charbonneaux-Brabant dispose actuellement de 3 piézomètres dénommés F1, F2 et F3 et d'un puits captant la couche supérieure de la nappe :

- Piézomètres F1, F2 et F3 localisé sur le site ;
- Puits F4 localisé dans les jardins familiaux à environ 650 m au Sud-Ouest du site.

La mise en place du projet n'engendrera pas de modifications des installations (procédé, stockage et transfert). Le projet n'aura pas d'impacts supplémentaires sur les eaux souterraines, le sol et le sous-sol.

Impact sur l'air

Au vue de l'activité actuelle du site, aucun rejet n'est recensé.

Pour la situation future, les principaux rejets seront :

- Rejet de COV dû à la réception et conditionnements de liquides inflammables ;
- Rejet de vapeurs de produits minéraux lors de la réception d'HCl et ammoniaque ;
- Rejet de gaz de combustion de la chaudière.

La quantité annuelle de COV rejetés s'élèvera à 1400 kg/an environ. Les rejets de vapeurs de ces produits minéraux seront marginaux. Il n'y aura pas de rejets de combustion (non fonctionnement de la chaudière).

L'impact sur l'air est ainsi limité.

Impact lié aux déchets

Dans la situation actuelle, les déchets dangereux sur le site prennent en compte les déchets d'emballages souillés (IBC, fût plastiques, bidons...) équivalent à 250 m³/an.

Les déchets non dangereux se composent de cartons, housses plastiques, papier glassine..
Le tonnage s'élève à 8 T/an.

Dans la situation future, les déchets dangereux sont divers comprenant par exemple les emballages plastiques de containers, emballages souillés, égouttures acides / bases, eau de lavage avec forte concentration en azote..
Une augmentation de 25 % de déchets non dangereux est prévue.

Les déchets sont collectés et traités suivant des voies d'élimination agréées et autorisées.

Impact lié au trafic

Le trafic routier est un impact indirect du site. Une augmentation de 33% du trafic est attendue du fait des augmentations de tonnage de stockage.
L'impact du projet est faible.

Impact lié au bruit

Le suivi actuel des niveaux de bruit généré par le site montre la conformité des mesures réalisées au niveau des différents points de suivi ainsi que l'absence de tonalité marquée en ces points.

Il n'est pas attendu d'augmentation significative des niveaux de bruit en limite de propriété du site et en limite de la zone à émergence réglementée (ZER) la plus proche.

Impact sur le paysage, la faune et la flore

Le projet est mis en place des installations et bâtiments existants et aucune modification n'étant nécessaire, il n'est pas attendu de modification de l'impact du site sur la faune et la flore ni sur la perception du site depuis l'extérieur.

Autres impacts

Il n'y aura pas d'impact sur le patrimoine historique, naturel, ou sur l'agriculture.
Le site ne sera pas à l'origine de nuisances olfactives ou de nuisances lumineuses importantes.

Résumé évolution des impacts

Nature de l'impact	Flux annuel actuel	Flux annuel futur
Consommation et rejets d'eau		
Consommation d'eau	Consommation : 300 m ³ /an	Consommation : 5 000 m ³ /an
Rejet d'eaux usées	Rejets vers le réseau EU : 300 m ³ /an	Rejets vers le réseau EU : 7 400 m ³ /an
Eaux souterraines, le sol et le sous-sol		
Analyse des eaux souterraines	Aucun signe de contamination de la nappe phréatique	Aucun signe de contamination de la nappe phréatique
Air		
Rejets de COV	Pas de rejets de COV	Rejets lors de la réception et du conditionnement : 1,4 t / an
Bruit		
Bruit	Conforme	Conforme
Déchets		
Déchets non dangereux	8 T / an	10 T / an
Déchets dangereux	~250 m ³ /an	~140 T / an
Trafic		
Trafic	13 080 véhicules / an (60 véhicules/j)	17 440 véhicules / an (80 véhicules/j)
Energie		
Electricité (consommation)	220 MWh/an	264 MWh / an

Etude de dangers

Les produits stockés

Produits minéraux

Il s'agit de produits minéraux en solution, pour la plupart étiquetés corrosifs et / ou dangereux pour l'environnement : Les produits corrosifs sont étiquetés : H290, H302, H331, H314, H335...

Ces produits seront présents en vrac dans des réservoirs aériens et conditionnés en bidons ou conteneurs puis stockés sur les aires extérieures.

Le produit dangereux pour l'environnement (très toxique : Mention de danger : H400) correspond essentiellement à l'eau de javel.

Les liquides inflammables

Ce sont des solvants usuels (acétone, hexane, heptane,) étiquetés H225, H302, H304, H312, H315...

Magasins

Dans le magasin 6 seront stockés des liquides inflammables et des produits non dangereux (emballages vides).

Dans le magasin 8 seront stockés des liquides inflammables et des produits corrosifs.

Dans les magasins 7 et 9 seront stockés des produits non dangereux.

Les moyens d'intervention

La Société Charbonneaux-Brabant a mis en place au sein de son établissement de Saint Brice Courcelles : un Plan d'Opération Interne (P.O.I.).

La cellule 4 du magasin 6 (produits inflammables) et le bâtiment 8 sont équipés de générateurs de mousse à haut foisonnement.

Le déclenchement des générateurs de mousse du site est asservi au système de détection incendie.

Le site dispose de RIA, extincteurs, lance à bas foisonnement et deux appareils respiratoires isolants.

L'établissement est pourvu de 5 poteaux incendie répartis sur le site et de la station de pompage dans le canal : réserve inépuisable. Une aire est prévue pour accueillir jusqu'à 5 fourgon pompe tonne).

Les plans d'intervention pour les différents bâtiment sont présents dans l'EDD.

Récapitulatif des effets des phénomènes dangereux

Produits minéraux

N° PhD	Intitulé du PhD	Proba	Type d'effets	Rayon (m)				Gravité de l'accident associé
				SELS	SPEL	SEI	BV	
Min1	Epandage et dégagement de gaz toxiques lors du dépotage de produits minéraux – cas d'HCl 35%	< 10 ⁻³	Toxicité	NA	NA	35	-	Modéré
Min2	Epandage, dégagement de gaz toxiques lors du stockage de produits minéraux	< 10 ⁻²	Toxicité	NA	NA	NA	-	-
Min3	Epandage avec dégagement de gaz toxiques lors du conditionnement de produits – HCl35%	< 10 ⁻²	Toxicité (a)	NA	NA	12	-	Hors grille
		< 10 ⁻²	Toxicité (b)	< 8	< 10	26	-	Hors grille
Min4	Incendie de produits combustible sur des aires extérieures	< 10 ⁻³	Rayonnement thermique	4	7	10	-	Hors grille
Min5	Mélange accidentel de deux produits incompatibles lors du dépotage	< 10 ⁻⁷	Toxicité	175	205	1030	-	Désastreux

Liquides inflammables

N° PhD	Intitulé du PhD	Proba	Type d'effets	Rayon (m)				Gravité de l'accident associé
				SELS	SPEL	SEI	BV	
LiqInf1 1a inc	Epandage de liquides inflammables sur l'aire de dépotage	< 10 ⁻³	Rayonnement thermique	20	27	35	-	Hors grille
LiqInf1 1b inc	Epandage de liquides inflammables dans la fosse déportée	< 10 ⁻³	Rayonnement thermique	18	24	32	-	Hors grille
LiqInf1 VCE	VCE de liquides inflammables dans la fosse déportée	< 10 ⁻³	Surpression	0	4	23	46	Hors grille
LiqInf1 Ex	Explosion de la citerne routière sur l'aire de dépotage	< 10 ⁻³	Surpression	17	21	44	88	Hors grille
LiqInf2 Inc	Incendie de liquides inflammables dans une cuvette de rétention	< 10 ⁻³	Rayonnement thermique	14	19	25	-	Hors grille
LiqInf2 VCE	VCE dans une cuvette de rétention	< 10 ⁻³	Surpression	0	4	27	63	Hors grille
LiqInf2 Ex	Explosion d'un réservoir de liquides inflammables (explosion du ciel gazeux)	< 10 ³	Surpression	10	10	25	45	Hors grille
LiqInf3 Inc	Incendie de liquides inflammables dans l'atelier de conditionnement	< 10 ⁻³	Rayonnement thermique	6	8	11	-	Hors grille
LiqInf4 Inc	Incendie de liquides inflammables sur les aires extérieures de produits conditionnés	< 10 ⁻⁴	Rayonnement thermique	17	24	32	-	Hors grille
LiqInf4 VCE	VCE sur les aires extérieures de produits conditionnés	< 10 ⁻²	Surpression	0	4	25	58	Hors grille

Magasins

N° Phd	Intitulé du Phd	Proba	Type d'effets	Rayon (m)				Gravité de l'accident associé
				SELS	SPEL	SEI	BV	
Mag6.2	Incendie de la cellule 2	< 10 ⁻²	Rayonnement thermique	NA	NA	6	-	Hors grille
Mag6.3	Incendie de la cellule 3	< 10 ⁻²	Rayonnement thermique	NA	<5	<5	-	Hors grille
Mag6.4	Incendie de la cellule 4	< 10 ⁻⁴	Rayonnement thermique	15	22	30	-	Hors grille
Mag6.5	Incendie de la cellule 5	< 10 ⁻²	Rayonnement thermique	NA	NA	NA	-	Hors grille
Mag6.6	Incendie de la cellule 6	< 10 ⁻²	Rayonnement thermique	NA	NA	NA	-	Hors grille
Mag7	Incendie du bâtiment 7	< 10 ⁻²	Rayonnement thermique	NA	<5	7	-	Hors grille
Mag8.1	Incendie de la cellule 1	< 10 ⁻⁴	Rayonnement thermique	20	31	41	-	Hors grille
Mag8.2	Incendie de la cellule 2	< 10 ⁻⁴	Rayonnement thermique	29	20	15	-	Hors grille
Mag8.3	Incendie de la cellule 3	< 10 ⁻⁴	Rayonnement thermique	10	17	27	-	Important
Mag8.GEN	Incendie généralisé du bâtiment 8	< 10 ⁻⁶	Rayonnement thermique	22	32	45	-	Important
Mag9	Incendie du bâtiment 9	< 10 ⁻²	Rayonnement thermique	8	14	21	-	Hors grille

Cotation des risques sur la grille de criticité

		Probabilité				
		E	D	C	B	A
		Evénement possible mais extrêmement peu probable	Evénement très improbable	Evénement improbable	Evénement probable	Evénement courant
Gravité		P < 10 ⁻⁵	10 ⁻⁵ ≤ P < 10 ⁻⁴	10 ⁻⁴ ≤ P < 10 ⁻³	10 ⁻³ ≤ P < 10 ⁻²	10 ⁻² < P
5	Désastreux 10p < SELs 100p < SEL 1000p < SEI	Min.5				
4	Catastrophique 1p < SELs ≤ 10p 10p < SPEL ≤ 100p 100p < SEI ≤ 1000p					
3	Important SELs ≤ 1p 1p < SPEL ≤ 10p 10p < SEI ≤ 100p	Mag8.GEN		Mag8.3		
2	Sérieux SELs sur site SPEL ≤ 1p 1p < SEI ≤ 10p					
1	Modéré SELs sur site SPEL sur site SEI ≤ 1p				Min.1	

OUI	MMR rang 1	MMR rang 2	NON
-----	------------	------------	-----

Les tracés agrégés par type d'effets sont donnés pages suivantes.

